



AUDIENCE AEFÉ / SNEP hdf

25 janvier 2013 – 18h00, siège de l'AEFE

Étaient présents :

Pour l'AEFE :

M. PUJOL, responsable de la zone Europe et de la mission sport à l'AEFE

Pour le SNEP hdf :

Polo LEMONNIER, secrétaire national

Anthony DELTOUR, responsable national du secteur Hors de France

Le SNEP se félicite de cette audience et rappelle que la chef du service pédagogique de l'AEFE ne souhaite pas le recevoir plus d'une fois par an. Le SNEP, seul syndicat représentatif de la profession (84,5% aux dernières élections professionnelles) espère donc trouver en M PUJOL un interlocuteur privilégié pour poursuivre le dialogue social et faire avancer le dossier de l'EPS et du sport scolaire à l'AEFE.

Le SNEP souhaite avant toute chose avoir des précisions sur le champ d'intervention de la mission sport dirigée par M PUJOL. Ce dernier précise donc les différents domaines d'intervention :

- Gestion de l'événementiel autour des activités physiques et sportives et artistiques (APSA) et notamment la gestion du budget dédié aux actions pédagogiques pilotes liées aux APSA. L'enveloppe budgétaire étant d'environ 60 000€ pour l'année 2012 (exemples : olympiades à Stockholm, Jeux internationaux de la jeunesse, tournois de la Méditerranée, Jeux de l'EPS à Copenhague etc.).
- Relation avec l'inspection pédagogique générale d'EPS (IG).
- Relation avec les 7 professeurs d'EPS expatriés à mission de conseil pédagogique (CP). Monsieur PUJOL nous rappelle que Monsieur BARRUE, Doyen de l'IG, est présent aux entretiens de sélection de ces mêmes professeurs. Ce dernier assistera

aussi au séminaire des CP à Rabat en juin prochain. Cette réunion permettra de faire le point sur leurs actions.

- Monsieur PUJOL nous annonce que son souci numéro 1 est le développement de l'EPS. Il nous précise qu'il y aurait environ 300 collègues en contrat local enseignant en EPS (ce qui nous paraît bien peu par rapport à nos estimations – l'AEFE comptant 480 établissements -) et un peu plus de 160 détachés (le SNEP estime quant à lui qu'il y a environ 220 titulaires). Il précise qu'il souhaite que tous les élèves du réseau disposent du volume horaire obligatoire en EPS et qu'il a d'ailleurs bien lu les résultats de l'enquête du SNEP.
- Le suivi de la partie installations sportives des projets de rénovation ou de construction immobilière des établissements du réseau, chaque projet ayant un volet « sport ».

Le SNEP revient sur le ratio contrat locaux, résidents et expatriés et rappelle son étonnement face à l'unique création de poste cette année de CP en EPS alors que les besoins sont énormes. Le SNEP illustre ses propos en comparant le nombre de CP en philosophie (18 en tout, alors que cette matière n'est enseignée qu'en cycle terminal) et en EPS (7 alors que l'EPS est enseignée de la 6^{ème} à la terminale). Monsieur PUJOL nous affirme que des efforts sont faits et que cela prendra du temps pour couvrir toutes les zones. Le SNEP réaffirme que la création de postes de CP est essentielle mais qu'elle ne saurait se faire au détriment de la création dans chaque établissement du réseau de postes de résidents. M PUJOL en est bien conscient mais rappelle que la conjoncture actuelle n'est pas très favorable à la création de tels postes, l'AEFE fonctionnant avec un plafond d'emplois, et que les demandes de création de postes devaient de toute façon être dans un premier temps formulées localement. Le SNEP précise que si l'Agence est consciente de la pénurie de titulaires en EPS, elle devrait inciter les proviseurs à faire tout pour combler ce déficit. Le SNEP rappelle son idée d'une circulaire spécifique EPS à destination des proviseurs afin de rappeler les volumes horaires obligatoires, les pré-requis de formation nécessaires pour enseigner l'EPS (*licence STAPS, diplômes de secourisme et de sauvetage aquatique*), obligations de service des enseignants d'EPS (*17h de cours et 3h d'AS*), importance de formations continues annuelles, la présence d'une Association Sportive (AS) dans chaque établissement etc.

Concernant la formation continue, M PUJOL est certain que la présence des CP va dynamiser l'offre pour les collègues d'EPS. Le SNEP est bien d'accord sur ce point mais uniquement pour les zones dans lesquelles un CP est nommé. En effet, la programmation de stages d'EPS aux plans régionaux de formation (PRF) ne saurait se faire si les demandes ne sont pas coordonnées entre les différents collègues. Comment obtenir la tenue de stages si les collègues des 15 établissements d'une même zone formulent des vœux différents ? Qui coordonnera l'équipe d'EPS de zone si aucun CP n'est en poste ? Le SNEP réaffirme que l'AEFE pourrait aussi de son côté inciter les proviseurs à programmer de tels stages en rédigeant une circulaire EPS reprenant tous ces points. Monsieur PUJOL trouve l'idée effectivement intéressante et évoque la possibilité d'une circulaire EPS à l'AEFE rédigée conjointement par l'IG d'EPS, l'AEFE et le SNEP.

Le SNEP souhaite aborder la question du sport scolaire dans le réseau en demandant les avancées en la matière depuis la signature de la convention AEFE / UNSS en juin 2011.

Le SNEP rappelle que l'article 1 de cette convention évoque un comité de gestion (*"chargé d'initier, favoriser et déférer (...) et de développer la vie associative et notamment en favorisant et en initiant la constitution d'une association sportive dans les établissements"*) et demande si ce comité est effectif. Le responsable de la mission sport nous confirme que ce comité ne s'est réuni qu'une seule fois. Le SNEP propose d'y participer en tant qu'administrateur de l'UNSS et syndicat représentatif des enseignants d'EPS. La question est retenue et sera posée à la direction de l'AEFE.

M PUJOL nous confirme que l'AEFE a bien compris l'importance de la communication par le sport scolaire comme ses homologues américains ou anglais. À ce titre, le développement de rencontres sportives inter-établissements en est un signe évident. Cependant, il remarque que la constitution des Associations Sportives (AS) à la française dans chaque établissement est une chose plus délicate à impulser. En effet, outre le problème des statuts, il existe bien souvent dans les établissements des associations extra scolaires sportives et culturelles efficaces et que l'implantation d'AS entraînerait une concurrence entre les deux associations. Le SNEP précise que le cas s'est déjà produit et que la cohabitation se transforme bien souvent en collaboration. Le SNEP rappelle aussi que même si les clubs existants peuvent proposer une offre sportive, ils ne constituent en rien une suite logique du cours d'EPS, ce que convient M PUJOL. Le sport scolaire est, et doit rester, une composante de l'enseignement de l'EPS et ses objectifs éducatifs clairement établis. Le SNEP prend l'exemple notamment du Lycée français de Barcelone qui aura réussi à créer une AS de type France alors qu'un club local avait la main mise sur les activités sportives extrascolaires. Le SNEP salue le travail admirable mené par les enseignants d'EPS pour cette création et rappelle que cela n'aura été possible que grâce au respect de leur forfait de 3 heures dédié à l'animation du sport scolaire. M PUJOL remarque que la proviseure n'aura pas non plus été étrangère à ce succès, ce que confirme le SNEP : les Associations sportives ne pourront être créées dans chaque établissement du réseau que si les enseignants d'EPS ont leur forfait d'AS et que les proviseurs (présidents des AS) sont sensibilisés à la création de ces dernières. Le SNEP rappelle donc à nouveau la nécessité d'une circulaire AEFE allant dans ce sens.

Monsieur PUJOL pense que l'UNSS peut être un point d'entrée pour la création des AS et que si les établissements du réseau s'affilient à l'UNSS (affiliation à 60€ et licences dématérialisées gratuites), cela pourra inciter les établissements à créer une AS. Le SNEP ne s'oppose pas à l'affiliation des Associations sportives des établissements du réseau à l'UNSS mais doute que cela serve à grand chose dans un premier temps : en effet, à part les établissements limitrophes avec la France, qui pourra participer aux championnats nationaux ? Le SNEP pense donc que c'est en dotant chaque collègue de 3h d'AS et en incitant les proviseurs à créer une AS que le dossier du sport scolaire avancera.

M PUJOL entérine donc l'idée de travailler conjointement sur la rédaction de la circulaire EPS et lance l'idée d'une prochaine audience pour avancer sur ce sujet courant mars ou avril 2013. Le SNEP travaillera sur ce dossier et fera parvenir une première proposition de circulaire d'ici fin février afin que le dossier avance rapidement. Le SNEP estime en effet qu'il serait essentiel que cette circulaire soit envoyée aux chefs d'établissements en même temps que la lettre de rentrée. M PUJOL nous affirme qu'il ne peut bien sûr pas s'engager tout de suite sur ce délai sans s'être entretenu avec la direction de l'Agence au préalable. Cependant, il s'engage personnellement à sensibiliser les nouveaux chefs

d'établissements recrutés par l'AEFE lors du séminaire de Sèvre sur les questions de l'EPS et du sport scolaire (création des AS, forfait de 3H, formation continue annuelle, niveau de recrutement des contrats locaux etc.).

M PUJOL nous redit qu'il pense que les manifestations inter-établissements sont aussi une bonne chose pour dynamiser la création des AS dans le réseau. Il énumère d'ailleurs les actions en cours : tournois de rugby à Hong Kong et à Stockholm, Jeux de l'EPS à Copenhague, randonnée cyclo-touristique entre Istanbul et Luxembourg, jeux de l'UNSS à Mexico, Jeux internationaux de la jeunesse à Rabat, convention à venir avec la fédération française de football (action lors de la coupe du monde au Brésil en réflexion) etc. Le SNEP se félicite que l'AEFE soutienne tous ces projets mais averti que les enseignants d'EPS sur le terrain commencent à s'impatienter quant aux retombées concrètes de la signature de la convention UNSS /AEFE. Le sentiment général étant que cette convention n'aura pas permis d'initier la création d'AS dans le réseau mais qu'elle n'aura servi qu'à promouvoir des événements comme les JIJ, qui ne sont finalement pas des projets initiés par les collègues d'EPS du réseau et qui ne touchent pas un grand nombre d'élèves. Le SNEP rappelle que l'idée d'un boycott fait son chemin dans la profession car plus de 40% des collègues d'EPS du réseau n'ont toujours pas leur forfait d'AS. Le SNEP ne souhaite bien sur pas en arriver là mais estime qu'il va falloir avancer rapidement sur le dossier du sport scolaire.

Le SNEP remercie le responsable de la mission sport de l'AEFE pour cette audience et se félicite de la qualité d'écoute et du niveau des discussions. Il rappelle que le SNEP hdF entend faire avancer le dossier de l'EPS et du sport scolaire et qu'une collaboration entre toutes les parties concernées sera un gage de réussite. Des audiences régulières permettront le suivi des dossiers en cours.

La séance est levée à 19h15.